

GREFFE

25 JUIN 2003

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Montréal, le 6 juin 2003

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800 Place Victoria,
Tour de la Bourse
Suite 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3505-02 – réclamation de frais

Me Dubois,

Tel que convenu, vous trouverez la réclamation de frais du RNCREQ dans le dossier en rubrique

Veuillez agréer, Me Dubois, nos salutations distinguées.

Jean Lacroix
Coordonnateur-analyste
RNCREQ


RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Dossier no. : R3505-02
Nom de l'intervenant : RNCREQ

AFFIDAVIT

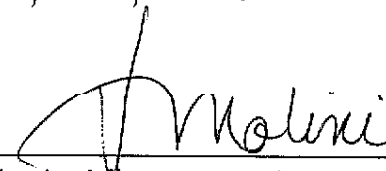
Je, soussigné, JEAN LACROIX, domicilié et résidant au 1066 avenue Cournoyer, Boisbriand, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le représentant dûment autorisé de l'intervenant;
2. J'ai une connaissance personnelle du dossier pour lequel une demande de paiement de frais a été déposée en date du 8 mai 2003 relativement au dossier portant le numéro R3505-02;
3. Tous les débours, frais et honoraires réclamés le sont en conformité avec la décision D-99-124 du 22 juillet 1999 ainsi qu'avec les normes et barèmes contenus au *Guide de paiement des frais des intervenants* adopté aux termes de cette décision, et sont exacts;
4. Le registre horaire ainsi que toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses pourront être produits sur demande.

ET J'AI SIGNÉ


JEAN LACROIX

Déclaré solennellement devant moi
à Montréal
ce 3ième jour de juin 2003


Commissaire à l'assermentation



État de compte des frais de l'intervenant

Identification des ressources de l'intervenant

Dossier no.:	R-3505-02
Nom de l'intervenant:	RNCREQ
Période couverte:	
S'agit-il de groupes de personnes réunis ? (oui/non)	oui
Est-ce que l'intervenant a établi son statut fiscal devant la Régie ? (oui/non)	oui
Si la réponse à la question précédente est non, alors fournir l'information requise à l'article 33 du «Guide de paiement des frais des intervenants» de la Régie de l'énergie.	

Identification des ressources

Avocat(s)	Années d'exercice de la profession ¹	Salarié de l'intervenant ? (oui / non)	Adresse du lieu normal de travail

Témoin(s) expert(s)	Adresse du lieu normal de travail

Analyste(s)	Adresse du lieu normal de travail
Jean Lacroix	1000 ave Cournoyer, Bolsbriand

Coordonnateur(s)	Adresse du lieu normal de travail
Nom 2 (s'il y a lieu)	

¹ Si le représentant est avocat, alors indiquez le nombre d'années d'exercice du droit complétées au début du dossier.

Préparé par: Jean Lacroix

Téléphone: (450) 435-9165

Signature:

Date: 1 juin 2003

État de compte des frais de l'intervenant
Sommaire des honoraires et des dépenses ¹

Dossier no.:		R-3505-02	
Nom de l'intervenant:	RNCREQ		
Type de ressources	Nombre d'heures par type de ressources (h)		Total des honoraires par type de ressources (\$)
Avocat(s)	Préparation/réunion:		
	Audience:		
Témoin(s) expert(s)	Préparation/réunion:		
	Audience:		
Analyste(s)	Préparation/réunion:	3,00	345,08 \$
	Audience:		
Coordonnateur(s)	Préparation:		
	Audience:		
Total des heures et des honoraires =	Préparation/réunion:	3,00	345,08 \$
	Audience:		
Dépenses			Total par type de dépenses (\$)
Dépenses afférentes (enveloppe de 5% ou 6%)			0,00 \$
Transport ²			
Hébergement ²			
Repas ²			
Traduction			
Total des dépenses =			0,00 \$
Total des frais de l'intervenant (Honoraires + Dépenses) =			345,08 \$

¹ Tous les montants présentés ici doivent concilier ceux des feuillets 4, 5 et 6.

² Ces montants ne s'appliquent qu'aux personnes devant se déplacer à des audiences situées à plus de 100 km de leur lieu normal de travail.

Préparé par: Jean Lacroix

Téléphone:(450) 435-9165

Signature:

Date:1 juin 2003

État de compte des frais de l'intervenant Honoraires

Dossier no.:		R-3505-02					
Nom de l'intervenant:		RNCREQ					
Ressource	Nombre d'heures (h) ou de jours ¹ (jr)	Taux horaire (\$/h) ou quotidien ² (\$/jr)	Sous-total (\$)	TPS	TVQ	Total (\$)	
Avocat(s)							
	Préparation(h):						
	Audience (h):						
	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Nom3	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Nom4	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Total =						0,00 \$	
Témoign(e) expert(e)							
	PréparationRéunion						
	Préparation(h):						
	Audience (jr)						
	Préparation(h):						
	Audience (jr)						
Nom4	Préparation(h):						
	Audience (jr)						
Total =						0,00 \$	
Analyste(s)							
Jean Lacroix	Préparation/réunion)	3,00	100,00	300,00 \$	21,00 \$	24,08 \$	345,08 \$
	Préparation(h):						
	Audience (h):						
	Préparation(h):						
	Audience (h):						
	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Total =						345,08 \$	
Coordonnateur(s)							
Jean Lacroix	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Nom2	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Nom3	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Nom4	Préparation(h):						
	Audience (h):						
Total =						0,00 \$	
Total des honoraires =						345,08 \$	

¹ Le nombre de jour s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences.

² Le taux quotidien s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences. De plus, même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 12 mois suivants la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Le 1 juin 2003

**Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier
terminé le 30 septembre 2002 (R-3505-2002)**

Analyste 3 heures x \$100	\$300,00
Sous-total :	\$300,00
Total (sans taxes) :	\$300,00
TPS (#143657971)	\$21
TVQ (#1016154659)	\$24,08
Total	\$345,08

Jean Lacroix